



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 juin 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU, M. GIRAULT, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme DUQUE et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Absents non excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-085B : PROGRAMME DE VOIRIE 2023 : DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR LA NOTIFICATION DU MARCHE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Clamecy envisage de remodeler le ralentisseur situé sur la route départementale 951, fortement abimé par les passages fréquents de poids lourds. Le montant des travaux est estimé à 37 839 euros hors taxes par l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, maître d'œuvre de cette opération. Afin que les travaux puissent avoir lieu dans les meilleurs délais, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à notifier ce marché public de travaux de voirie à l'entreprise la mieux-disante.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier le marché public de travaux de voirie relatifs à la reprise du ralentisseur situé Route Départementale 951 au niveau du lycée, à l'entreprise la mieux-disante ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Suivent les signatures.